

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CCAS de Champagney

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE  
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE  
CHAMPAGNEY  
(Haute-Saône)

ARRIVÉE

09 AVR. 2024

BUREAU DU COURRIER  
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÛNE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du CCAS, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif a été voté le 03 avril 2024 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

## I. La section de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 090.36 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 000 €, réparties ainsi :

| Dépenses  | Montant en euros | Recettes                                     | Montant en euros |
|---|------------------|--|------------------|
| Charges à caractère général (bons de Noël, bons d'alimentations etc)      | 22 441.18        | Dotation, subventions (subvention communale) | 20 000           |
| Charges de personnel  | 114              |  |                  |
| Autres dépenses de gestion courante (frais d'installation présence verte) | 535.18           |  |                  |
| Total général   | 23 090.36        | Total général                                | 20 000           |

## II. La section d'investissement

Il n'y a aucune dépense et recette en Investissement

Fait à CHAMPAGNEY, le 05 avril 2024

Madame la Présidente,  
Marie-Claire FAIVRE

